

Collecte des déchets

Pour toute question, demande ou réclamation
0800/11.799 - info@hygea.be - www.hygea.be

Familleux, Seneffe, Petit-Roelx
PMC : lundi 3, 17, 31 octobre
Conteneur papiers-cartons : lundi 17 octobre
Déchets résiduels (moka) : jeudi 6, 20 octobre
Déchets organiques (vert) : jeudi 29 septembre & 6, 13, 20, 27 octobre

Arquennes, Feluy
PMC : lundi 3, 17, 31 octobre
Conteneur papiers-cartons : lundi 3 octobre
Déchets résiduels (moka) : vendredi 7, 21 octobre
Déchets organiques (vert) : vendredi 30 septembre & 7, 14, 21, 28 octobre

Attention !!! Pour la collecte des déchets PMC (sacs bleu) seul les sacs Hygea seront collectés !
Rappel, le rouleau de 20 sacs est vendu au prix de 2,50€.

Horaire d'hiver du 15 septembre au 14 juin

- mardi au samedi de 9h00 à 17h00 (Afin de permettre la fermeture des recyparcs aux heures affichées, tout véhicule dont le temps de déchargement est estimé à plus de 15 minutes ne sera admis après 16h45).
- FERMÉ les dimanches, lundis et jours fériés

Ateliers informatiques (2e semestre 2022)



- Informatique débutant**
 - Mardis 04, 11 et 18/10 de 9h à 11h
 - Jeudis 06, 13 et 20/10 de 13h à 15h
 - Mardis 10, 17 et 24/01/23 de 9h à 11h
- Informatique intermédiaire**
 - Mardis 04, 11, 18/10 de 13h à 15h
 - Mardis 08, 22 et 29/11 de 13h à 15h
 - Jeudis 17, 24/11 et 01/12 de 13h à 15h
- Prévention et sécurité sur internet**
 - Mardi 08/11 de 13h à 15h
- Comparer les tarifs électricité, gaz, téléphonie**
 - Jeudi 10/11 de 13h à 15h
- E-guichet communal**
 - Mardi 22/11 de 13h à 15h
- E-box et Itsme**
 - Mardi 29/11 de 13h à 15h
- Réseaux sociaux**
 - Découvrir Facebook, instagram**
 - Mardi 06/12 de 13h à 15h
 - Messagerie : Découvrir Messenger et What'sapp**
 - Mardi 13/12 de 13h à 15h
 - Gestion photo 1 (transfert-stockage)**
 - Mardi 06/12 de 9h à 11h
 - Jeudi 08/12 de 13h à 15h
 - Gestion photo 2 (retouches)**
 - Mardis 13 et 20/12 de 9h à 11h
 - Jeudis 15 et 22/12 de 13h à 15h
 - Masanté.be**
 - Mardi 20/12 de 13h à 15h.

Rendez-vous individuels (Gratuit)
Les mardis et jeudis de 15h30 à 17h

Espace informatique – Bibliothèque de Seneffe (Place Penne d'Agenais) - 2€ /séance
Renseignements et inscriptions : 064/52.17.87 - biblio@seneffe.be

Survol du réseau de distribution d'électricité par un drone

Dans le cadre de l'inspection de certaines lignes aériennes situées sur le territoire de la commune.

Du 1er septembre au 14 octobre 2022, ORES procédera à l'inspection de certaines lignes électriques haute tension aériennes situées sur le territoire de la commune de Seneffe. Ce contrôle ponctuel vise à évaluer l'état des installations en vue d'éventuels travaux d'entretien.

Pour une parfaite transparence, les pilotes mandatés porteront des équipements ORES afin de pouvoir être facilement distingués.

En tant que responsable de leur traitement, ORES n'effectuera aucun usage des images contenant des données à caractère privé qui pourraient être enregistrées à cette occasion. En cas de questions sur les éventuelles prises d'images les concernant, les riverains pourront adresser leurs demandes à ORES via la boîte mail RGPD@ores.be



Permanence mensuelle du Collège communal

Vous souhaitez rencontrer vos élus afin de leur soumettre vos questions et vos propositions ? La prochaine permanence du Collège communal, qui a lieu chaque premier lundi du mois, se fera en date du **lundi 3 octobre 2022**, de 19h à 20h dans la salle des mariages, à l'arrière de l'Administration Communale.

Il vous est aussi possible de prendre un rendez-vous de manière individuelle avec le membre du Collège de votre choix. Les coordonnées des membres du Collège sont accessibles sur www.seneffe.be dans l'onglet « Vie politique », « Collège communal ».

Enquête/Annonce de projet

Service Urbanisme - 064/52.17.45

- rue des Ecoles 28 - Arquennes : démolition d'une habitation unifamiliale et d'un garage pour construire un immeuble de 4 logements et une maison unifamiliale - annonce jusqu'au 13 octobre 2022

Toute l'info sur www.seneffe.be

Agenda

"Sens de la vie ? Bonheur ? oufti, rien que ça !" (Conférence Arkenna)

Le vendredi 30 septembre à 20h à l'Espace Culturel de la Samme.
Infos : 0484/06.79.54 - Prix Entrée : 3€ (abonnement : 10€)

Activités Maison de Quartier (Place Albert 1er, 1 - Arquennes)

Marche nordique active le 30 septembre de 13h30 à 15h45 (3€)
Danses latines le 3 octobre de 14h à 15h30 (1€)
Petit déjeuner papote le 4 octobre de 9h30 à 10h30 (1€)
Cours de langue espagnole le 4 octobre de 13h30 à 15h30 (3€)
Yoga énergétique - Séance découverte le 5 octobre de 10h à 11h15 (Gratuit)
Gym Douce le 6 octobre de 11h à 12h (3€)
Plus d'infos : 067/67.05.63 - 0476/96.77.14

Guides-Composteurs

Le samedi 8 octobre de 10 à 12h - « Séance d'information et de démonstration de compostage » au Jardin du CPAS, rue de Chèvremont, 37 à Arquennes
Plus d'infos sur www.seneffe.be ou au 064/52.17.20 – 28

Seneffe reprend son Souffle

Le 9 octobre de 9h30 à 17h à l'Espace Culturel de la Samme.
Avec son salon de la santé, son marché des producteurs locaux et sa fête de la soupe. Dépistages gratuits et ateliers variés pour tous !

Nouveautés : Game truck de l'O.S.H, Initiation au « Pilates », Panastreet, Spikeball, mini-golf, Maison de la Naissance, ...

Infos : 064/52.17.13 - 0494/53.24.94 - 0478/66.55.35



Mesures de circulation

Dans le cadre d'une pose de câbles à la Rue de Chèvremont à Arquennes, le stationnement des véhicules sera interdit face au numéro 67 et la circulation des véhicules sera interdite excepté riverains du 26 septembre au 14 octobre 2022.

La circulation des véhicules sera également interdite excepté riverains à la Rue Philippe Demoulin pour la même période

De l'activité physique sur prescription de votre médecin

C'est possible et gratuit à SENEFFE !

La Commune de Seneffe, par le biais de son Plan de Cohésion Sociale, collabore avec l'A.S.B.L. PACT – Santé.

Le PACT est un projet pilote d'accompagnement des malades chroniques financé par l'INAMI qui se déploie dans toute la région du Centre.

Une maladie chronique est une maladie de longue durée c'est-à-dire de plus de 6 mois (ex : le diabète, l'hypertension, le cholestérol, la sclérose en plaques, la maladie de parkinson ...). Toutes les classes d'âge sont concernées.

L'activité physique peut apporter des bénéfices pour la santé des adultes et des personnes âgées souffrant d'affections chroniques. Dans le cadre du projet pilote, **le médecin traitant peut prescrire une Activité Physique Adaptée (APA) à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.**

L'activité physique adaptée est dispensée par des professionnels spécialement formés pour cela et qui tiennent compte des limitations physiques des personnes. Il est demandé de consulter votre médecin généraliste afin de décider avec lui ce qui vous convient le mieux : activité sportive libre, Activité Physique Adaptée sur prescription.

Parlez-en avec votre médecin généraliste.

La santé ça passe par vous !

Pour recevoir la newsletter et être informé des activités du PACT : inscrivez-vous sur Pactsante.be

Les cours d'activité physique adaptée se donneront prochainement dans la salle omnisport d'Arquennes tous les mardis de 14 à 16h.

Pour toute information complémentaire : info@pactsante.be

Compte-rendu - Conseil communal du 12 septembre 2022

Les membres du Conseil ont procédé à des remplacements au sein du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale.

- le remplacement de Madame Anne Barbiot (LB) en qualité de conseillère par Monsieur John Louagie ;
- le remplacement de Monsieur John Louagie (LB) en qualité de conseiller du CPAS par Monsieur Pierre Leclercq ;

Monsieur John Louagie a été désigné en qualité de membre au sein de la Commission communale des Finances, de la Commission communale des Sports et de la Commission communale de la Transition écologique. Les Conseillers communaux ont pris acte des remplacements :

- de Monsieur Manel Rico Grao au sein du Conseil Consultatif de la Culture et des Arts par Monsieur Michel Scheys ;
- de Monsieur Michel Scheys au sein de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité par Monsieur Manel Rico Grao ;

Les membres du Conseil ont adopté le lancement d'un règlement concours pour la réalisation d'une fresque sur le baquet dit le « Tchabot » au giratoire de Feluy. L'objectif est de valoriser un patrimoine unique et d'organiser un concours à destination des artistes pour mettre en valeur ce bateau. Naturellement, le thème qui a été désigné est celui de l'eau. Un montant de 10.000 euros est prévu pour la réalisation de cette fresque.

Les Conseillers communaux ont accepté l'acquisition gratuite d'un terrain sur la place de Petit-Roeulx-Lez-Nivelles comme une charge urbanistique. La commune

prévoit la construction d'une extension à l'école communale.

Ils ont décidé de collaborer avec la Région wallonne pour l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés. La Région wallonne a défini les seuils minimums en termes de consommation d'eau et d'électricité qui permettront d'identifier plus facilement ces logements. Ces informations faciliteront le travail communal dans cette politique.

Les membres du Conseil ont modifié les règlements suivants :

- sur les écrits publicitaires pour les impositions. Le tarif a été indexé. La définition de presse écrite a été précisée ;
- sur la redevance pour les piscines scolaires pour les impositions. Dorénavant, le tarif sera facturé mensuellement et plus annuellement ;

Il a été proposé aux conseillers communaux de modifier les tarifs des stages en vigueur depuis 2013 comme suit :

- 45 euros par semaine par enfant pour les familles habitant l'entité (un des 2 parents) (au lieu de 40 euros)
- 35 euros par semaine par enfant pour les enfants des familles nombreuses de l'entité sous réserve que 3 enfants soient présents en même temps aux stages, (au lieu de 40 euros)
- 90 euros par semaine par enfant pour les familles hors entité (au lieu de 70 euros)
- Forfait de 3 euros par enfant et par semaine pour le transport en car (actuellement non payant)

Les Conseillers communaux ont approuvé les budgets 2023 pour les Fabriques d'Eglise de l'entité de Seneffe.

Les Cahiers Spéciaux des Charges suivants ont été approuvés :

- l'acquisition de moyens de vidéosurveillance visant l'amélioration de la propreté publique ;
- l'entretien des toitures des bâtiments communaux (toiture en roofing des terrains couverts du tennis de Feluy) ;
- la relance du marché de désignation d'un auteur de projet pour la construction d'une annexe à l'école de Petit-Roeulx-Lez-Nivelles et le réaménagement du bâtiment existant ;

Les membres du Conseil ont répondu aux appels à projets suivants afin d'obtenir des subsides pour :

- la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Familleureux dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie ;
- la création d'une aire publique pour l'accueil des motor-homes ;
- l'aménagement des espaces publics dans le centre de Seneffe dans le cadre de « Cœur de Village » 2022-2026 ;

Les conseillers communaux ont décidé des règlements complémentaires de police pour créer :

- un stationnement handicapé à la Rue Omer Lion à proximité du Stade Plennevaux ;
- des rétrécissements de voirie à la Rue de l'Yser à Seneffe afin de réduire la vitesse ;

Les membres du Conseil ont approuvé la création d'une nouvelle voirie sur l'ancien site BASF en connexion avec la Rue Jean Rostand et la rue Zenobe Gramme dans le cadre de la demande de permis de BLUE SITE S.A. Le projet intègre un volet de la mobilité douce.



Pour être alerté directement en situation d'urgence

Un grave incendie, une inondation ou une panne de courant ? En situation d'urgence, nous souhaitons vous avertir rapidement. C'est pourquoi notre commune dispose de BE-Alert, un système qui vous avertit d'une situation urgente par SMS, e-mail ou téléphone. Dans le cadre d'un test national, nous testerons ce système le jeudi 6 octobre 2022.

Tous nos habitants inscrits sur BE-Alert recevront ce jour-là le message « test » par SMS, téléphone ou e-mail.

En testant BE-Alert, notre commune peut expérimenter les procédures. De plus, nous voulons sensibiliser nos citoyens au fait qu'il est important d'être immédiatement informé d'une situation d'urgence. Ce test est également l'occasion idéale pour les habitants qui ne sont pas encore inscrits de le faire sur le site www.be-alert.be.

Qu'est-ce que BE-Alert ?

BE-Alert est un système d'alerte avec lequel nous pouvons vous alerter en cas d'urgence. Grâce à BE-Alert, un bourgmestre, un gouverneur ou le ministre de l'intérieur peut envoyer un message à toute personne touchée par une situation d'urgence.

Les habitants peuvent ainsi obtenir rapidement les recommandations nécessaires, par exemple fermer portes et fenêtres en cas d'incendie. Vous pouvez recevoir un message BE-Alert par SMS, téléphone ou e-mail.

Inscrivez-vous

Pour recevoir un message test, vous devez vous enregistrer. Vous pouvez le faire facilement sur www.be-alert.be. Remplissez le formulaire d'inscription de la manière la plus complète possible.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui et participez au test le jeudi 6 octobre !

Actualisez vos données

Il est important de bien tenir à jour votre profil sur BE-Alert. Vous pouvez à tout moment compléter, modifier ou même supprimer vos données personnelles.

En outre, vous pouvez enregistrer jusqu'à cinq adresses. Hormis votre adresse, ajoutez donc votre lieu de travail et quelques autres adresses importantes (p.ex. famille). Pour ce faire, quelques étapes suffisent !

Rendez-vous sur www.be-alert.be.